

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez %COM:LIB% à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et %DES:BANQUE% votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de %COM:LIB%.

IDENTIFIANT CREANCIER  
SEPA

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

**FR71ZZZ805772**

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : COMMUNE
Adresse : 2 RUE JEAN JANVIER
Code postal : 35420
Ville : SAINT GEORGES DE REINTEMBault

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

<b>Type de paiement :</b>	Paiement récurrent/répétitif	<input checked="" type="checkbox"/>
	Paiement ponctuel	<input type="checkbox"/>

Signé à : St Georges de Reintembault

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

**Rappel :**

*En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par %COM:LIB%. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Saint Georges de Reintembault.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Modalités de paiement service enfance

Pour information, le service enfance recouvre la cantine, la périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances.

Facturation au mois : tous les mois, vous recevrez par courrier l'**avis des sommes à payer**, envoyé par la trésorerie, des produits consommés le mois précédent (garderie matin, garderie soir, petit déjeuner,...). Votre facture est disponible sur le portail famille.

Pour adhérer au prélèvement automatique, il suffit de joindre l'autorisation de prélèvement signé (formulaire à imprimer ou à demander en mairie) + un RIB à la Mairie.

**L'avis des sommes à payer peut-être réglé :**

- Par prélèvement automatique tous les 6 de chaque -décalage 1 mois.  
Par exemple : facture de janvier prélevée le 6 mars. (autorisation de prélèvement signé + un RIB à la Mairie)
- Par CB sur Payfip.gouv.fr
- Par chèque (avec le talon de l'ASAP) à envoyer à Centre d'encaissement 35908 Rennes Cedex 9